
Nombre de membres

Séance du mercredi 24 février 2021

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre février l'assemblée régulièrement convoquée le 19 février 2021, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT.

Présents : 8

Votants : 11

Sont présents : Philippe PARMENT, Geneviève GODET, Isabelle TROISLOUCHES, Fanny BARTHE ROCHERAN, Jackie DEBRAY, Basile DELEGRANGE, Alain BOVYN, David RASSE

Représentés : Edith BRASSEUR VANDEPUTTE, Jean-Jacques LECLERCQ, Elodie MERLIN

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Geneviève GODET

DELEGUES CLECT

Le Conseil Municipal décide de désigner :

Délégué Titulaire : Monsieur Philippe PARMENT

434 rue de la Barre
80150 MACHY

Délégué Suppléant : Madame Isabelle TROISLOUCHES

20 Ruelle du Moulin
80150 MACHY

LAMPADAIRES SUPPLEMENTAIRES

Des devis ont été présentés pour l'ajout de 5 lampadaires supplémentaires et déplacement de 3.

Devis de la FDE 80 : 4 750.00 € donc 2 992.00 € à la charge de la commune.
Déplacement de 3, ajout de 5 et contrôle de l'armoire électrique.

Devis de l'entreprise GAFFET : 3 592.86 € T.T.C. pour l'ajout de 5 lanternes sans déplacement.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le devis de la FDE pour l'ajout de 5 et déplacement de 3 et le contrôle de l'armoire.
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

LAME DE DENEIGEMENT

La lame de déneigement est mise en vente.

Un agriculteur est intéressé pour la somme de 3 200.00 €

Après délibération et vote, 7 pour et 4 contre, il est décidé :

- de vendre la lame de déneigement à Monsieur LECERF pour la somme de 3 200.00 € ;
- d'inscrire cette recette au budget 2021 au chapitre 024
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

VENTE DE BOIS

Il y a des arbres à abattre dans une pâture communale. Il y a environ 1.5 stères de bois.

Le tout est mis en vente pour 80.00 €, proposition du vendredi 26 février au vendredi suivant.

Les personnes intéressées doivent se manifester auprès de la mairie.

Après vote et délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les conditions -ci-dessus et le tarif
- d'accepter la recette de cette vente
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

REFRIGERATEUR SALLE DES FETES

Le réfrigérateur de la salle des fêtes est à changer. Monsieur le Maire propose de prévoir 300.00 € pour cette dépense.

Après vote et délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de prévoir la somme de 300.00 € au budget 2021 pour cette dépense
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA FORET DE CRECY

Une association se crée pour la sauvegarde de la forêt de Crécy, "ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA FORET DE CRECY". Il est proposé à la commune de Machy d'y adhérer.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à l'association "des Communes de la Forêt de Crécy"
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

NOUVELLE SIGNALISATION

Monsieur le Maire propose d'implanter un stop rue de la Maye pour une sécurité du carrefour, les pose des ralentisseurs n'étant pas possible dans l'immédiat. Monsieur BOVYN s'adresse à monsieur le Maire en disant : "on est encore ciblé." Monsieur le Maire lui répond qu'il ne cible personne et que c'est un carrefour dangereux pour les automobilistes circulant rue de la maye jusqu'au carrefour. Monsieur le Maire a déjà constaté les faits le mardi matin de chaque semaine lorsqu'il prend le bus scolaire avec les enfants. Monsieur BOVYN explique que l'implantation d'un stop à cet endroit n'est pas conseillée pour la circulation de tracteur attelé d'une remorque car c'est une montée. Monsieur le Maire rétorque qu'il n'y a pas énormément de tracteurs attelés d'une remorque qui circulent dans MACHY par rapport aux voitures et bus.

Après délibération et vote, 7 POUR et 4 CONTRE, il est décidé :

- de mettre un panneau stop à la rue de la Maye
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

PANNEAUX SIGNALISATION

Plusieurs panneaux de signalisation sont à changer sur la commune. Monsieur le Maire propose de prévoir l'achat de plusieurs panneaux de signalisation, panneau d'entrée du village, panneau stop.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de prévoir la somme de 500.00 € à l'article 2157 au budget 2021
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

MODIFICATION DU BAIL DE MONSIEUR NYGA

Monsieur Jean-Luc NYGA locataire de la commune depuis février 2002 souhaite ajouter son frère, Monsieur Jean-Pierre NYGA sur le bail.

Après délibération et vote, 7 POUR et 4 CONTRE, il est décidé :

- d'ajouter Monsieur Jean-Pierre NYGA sur le bail de Location du logement au même titre que Monsieur Jean-Luc NYGA locataire depuis 2002
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

TARIF LOCATION SALLE DES FETES

La location de la salle des fêtes est proposée au tarif de 100.00 € le week-end (du vendredi 18h00 au dimanche 18h00) plus l'index consommation électricité.

Une caution de 300,00 euros sera demandée.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder la location de la salle des fêtes au tarif et conditions cités ci-dessus.
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

CONCESSION CIMETIERE BARTHE YVON

Monsieur Yvon BARTHE a fait une demande d'achat de concession au cimetière de la commune de Machy.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une concession à Monsieur Yvon BARTHE au cimetière de Machy
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

ANCIENNES LANTERNES

Les anciennes lanternes sont stockées derrière la salle polyvalente. Le ferrailleur de Beaurainville accepte de les prendre au prix de la ferraille.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de déposer les anciennes lanternes chez le ferrailleur de Beaurainville
- d'accepter la somme qui sera accordée et de l'inscrire au budget 2021
- de mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

Questions diverses :

Ordre du jour n°11 concernant les propriétés de la commune de MACHY, monsieur le Maire s'est adressé à monsieur BOVYN en lui demandant de les mentionner, ce dernier a répondu "vous avez pris vos pouvoirs, vous devez vous débrouiller". Mademoiselle TROISLOUCHES Isabelle a aussitôt réagi en répondant : "c'est honteux de parler ainsi monsieur BOVYN, vous n'avez même pas fait la passation de pouvoir".

-- Monsieur le Maire remercie monsieur et madame GODET pour le prêt du manitou dans le cadre de certains travaux de la commune.

-- Monsieur le Maire s'adresse à monsieur BOVYN concernant sa clôture de fils barbelés située rue de la forêt, sujet déjà évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal. Monsieur BOVYN répond quelle date de 60 ans. Il ne s'est jamais rien passé pourquoi est-elle dangereuse aujourd'hui ? Monsieur BOVYN veut faire venir la presse car ce n'est plus possible. Monsieur le Maire rappelle que la clôture constituée de fils barbelés doit être implantée à 50 centimètres du bord de la route, hors ce n'est pas le cas. Monsieur le Maire lui répond qu'il sera destinataire d'un courrier recommandé concernant sa clôture et ajoute qu'il ne voit aucun inconvénient pour la présence d'un journaliste bien au contraire.

Monsieur le Maire demande à monsieur BOVYN pourquoi il a rebouché avec un tas de terre les saignées au niveau de sa pâture car l'eau pluviale ne peut plus s'évacuer dans ce lopin de terre et il y a risque d'inondation pour certaines habitations. Monsieur BOVYN **refuse de répondre** et s'adresse à madame GODET en disant que cette dernière en aurait fait autant car ils ont rebouché au cours de son mandat des saignées sur leur terrain. Madame GODET répond qu'à cette époque c'était pour la sécurité des habitants et que les trous faisaient plus d'un mètre de profondeur et de diamètre. Monsieur le Maire précise que ces faits n'ont rien à voir avec le sujet actuel.

-- Monsieur le Maire indique que des travaux d'élagage vont être effectués le long du cours d'eau « la Maye » et qu'un courrier avec autorisation va être envoyé aux différents propriétaires pour le passage d'un engin dans leur parcelle. Il est préférable que les propriétaires répondent favorablement pour élaguer les arbres car sinon des poursuites peuvent être engagées à leur encontre pour entrave au libre écoulement des eaux. Monsieur le Maire précise que cela fait des années que cet entretien n'a pas été fait. Monsieur BOVYN dit que ce n'est pas à la commune que ça regarde c'est au syndicat hydraulique. Madame GODET précise que le syndicat hydraulique n'existe plus et c'est la communauté de communes qui a repris la compétence. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à trois artisans électriciens un devis pour un nouvel éclairage dans l'église. A l'unanimité, ces professionnels ont signalé que le système électrique n'est plus aux normes. La cloche est branchée en direct, donc pas de sécurité et c'est interdit. Monsieur le Maire précise qu'il attend les devis.

-- Monsieur le Maire s'adresse à monsieur BOVYN en lui disant qu'il a fait refaire la toiture de l'église avec de l'**Eternit** et c'est déjà en train de se détériorer. Monsieur le Maire trouve cela dommage de ne pas avoir posé des ardoises.

-- Monsieur le Maire indique qu'il y avait eu un problème concernant le recensement d'un adolescent de la commune mais cela est résolu. La mise à jour est régulière.

-- Monsieur BOVYN demande à voir le devis de la Fédération Départementale de l'Energie concernant les travaux d'enfouissement du réseau électrique, et prend connaissance du devis. Des précisions seront fournies lors du prochain conseil municipal.

-- Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Monsieur DEBRAY dit qu'on ne fait que de découvrir des négligences.

Séance levée : 21 heures 30.

Le Maire.
PARMENT Philippe

